

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20251128-5-13-11-2025-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 13 novembre 2025

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	12

Date de la convocation
6 novembre 2025

Numéro délibération
5-13/11/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication

29/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, Mme Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents : Mme Fourré Cindy et M. Brun Samuel

Quorum : 8

Secrétaire : M. Blanchet Bernard

Objet de la délibération : Améliorations thermiques de la salle A. Peltriaux

Le coût du projet d'amélioration thermique et de rénovation globale de la salle A. Peltriaux est estimé à 170 000,00 € HT soit 204 000,00 € TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat DETR.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Subventions			
Principaux postes	Montant HT	Sources	Types d'aide	Montant HT	Taux
MO	17 647,20 €	Etat	DETR	68 000,00 €	40 %
Pré étude	3 750,00 €				
OPC/SPS /bureau contrôle	11 764,80 €				
Travaux	130 720,00 €	Auto financement	Fonds propres	102 000,00 €	60 %
Imprévus	6 118,00 €				
Total HT	170 000,00 €	Total		170 000,00 €	
TVA	34 000,00 €	TVA		34 000,00 €	
Total TTC	204 000,00 €	Total TTC		204 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par vote à main levée :

- approuve l'avant-projet et le plan de financement,
- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions,

- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier,
- s'engage à assurer le financement de la partie restant à la charge de la commune.

Pour copie conforme, Surin le 13 novembre 2025,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	B. Blanchet
	

